



Achat d'une maison en indivision

Par **ecomont**, le **28/05/2014** à **01:46**

bonsoir rnje possede,avec mon ex concubine et en indivision a 50/50 une maison.rnj ai quitté cette maison le 1/01/2014, je continu a payer ma part de credit ; mon ex concubine occupe cette maison.rnnous avons une fille en commun, elle en a la charge.rnje lui verse une somme d'argent mensuellement.rnj ai moi deux filles a charge d'une autre union,elles vivent avec moi. rncette maison nous l avons acheter alors que ce n'etait qu'une etable, j y ais fait seul tout les travaux.rnl achat de l etable 30000€ rnles materiaux, necessaire aux travaux 30000€rnvaleur du bien estimé aujourd'hui 160000€rnsoulte calculé par le notaire 50000€rnj ai proposé a mon ex concubine 40000€rnpour racheter sa part ,elle a refusé.rnje lui propose donc la procedure judiciaire, en lui precisant que je reclamerais l'argent du pret que je continu de verser, mais aussi mon travail qui a permis la transformation de l etable en habitation (cela m'a pris 3 ans) bien sur je travailler chez mon employeur également.rnelle me dit que pendant que je travailler elle garder les enfants ! et que cela aussi a une valeur .rnrnma question est : ais-je raison de tenter une procedure etrncombien dois-je lui reclamer, pour la plus valu que j ai apporter a cette maison.rnrncordialement V.G

Par **aguesseau**, le **28/05/2014** à **09:23**

bjr,rnvous pouvez tenter mais vous n'êtes pas sur d'obtenir satisfaction sur la totalité de vos prétentions.rnensuite il vous faudra prouver avec les factures à votre nom, l'achat du matériel.rnpour l'acquisition du bien, le titre prime la finance, si vous en êtes propriétaire 50/50 en cas de vente le prix est partagé en deux.rnpar contre en règle générale, les tribunaux dans ce genre de litige ne prennent pas en compte le temps passé aux travaux.rncdt